



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 16/09/2024  
Reçu en préfecture le 16/09/2024  
Publié le  
ID : 027-212704779-20240912-DL41\_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **12 septembre 2024 à 19h00** - Date de convocation : **6 septembre 2024**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

**Membres présents à la séance** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

**Membres absents excusés ayant donné pouvoirs** : Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), WECKSTEIN (pouvoir Mme ANDRIEUX), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à Mme DESCHAMPS)

**APPROBATION COMPENSATION DEFRIQUEMENT OAP ZD 205 – DL 41/2024**

Le défrichement opéré sur la parcelle ZD 205 (futur Quartier Croix Rouge) impose un reboisement de trois fois la superficie sur la commune soit 22 200 m<sup>2</sup> ou le paiement d'une taxe d'environ 36 000 €. La commune fait le choix de reboiser à hauteur de 22 200 m<sup>2</sup>, en partie sur l'emplacement dédié à l'Aire de loisirs multimodale en cours de création (chemin des Pieds Corbons) et le reste sur des terrains à définir.

Le Conseil municipal approuve l'engagement de la commune.

**Vote** :Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

